

Check-list pour la déclaration d'impôt 2024

1. Pour tous (aussi pour le conjoint):

- ✗ **Avis de taxation 2023 (ou copie déclaration d'impôt 2023 pour les nouveaux clients)**
- ✗ **Formulaire original du Service cantonal des contributions**
- ✗ Nom, prénom et **date de naissance complète** des enfants (préciser si étudiant le cas échéant)
- ✗ Valeur et date d'achat du ou des véhicules
- ✗ Attestations (bancaires, dépôts titres, titres, c/c, autres) au 31.12.2024 (pour les avoirs et les dettes)
- ✗ Décompte des frais de dépôt (papiers valeurs)
- ✗ Décompte des achats et des ventes d'actions/obligations/autres papiers valeurs
- ✗ Assurance-vie (attestation de la valeur de rachat au 31.12.2024)
- ✗ Attestation(s) de versement 3^{ème} pilier en 2024
- ✗ Autres revenus en espèces (héritage, gains de loteries, etc.)
- ✗ Gains en nature (lotos p. ex.)
- (Imposable à 60 % ; déduction supplémentaire de CHF 2'000.— sur la part imposable, par cas)
- ✗ Pensions alimentaires versées ou reçues
- ✗ Frais de garde des enfants, **y.c. frais d'accueil extrascolaire**
- ✗ Factures de dentiste, frais médicaux payés personnellement (justificatifs de la caisse-maladie, franchise personnelle à la caisse-maladie en 2024)
- ✗ Décision de réduction des primes d'assurance-maladie
- ✗ Quittances des dons aux institutions d'utilités publiques **et aux partis politiques**
- ✗ **Indépendants** : attestation d'allocations familiales le cas échéant

Communication en cas de : changement d'emploi, changement d'état civil, naissance d'un enfant, de retraite, d'héritage, de don, etc.

2. Pour les salariés:

- ✗ Tous les certificats/attestations de salaires 2024 (activité principale et accessoire)
- ✗ Détail des frais de déplacements (indiquer les km d'un aller simple maison/lieu de travail)
- ✗ Frais de formation complémentaire payés en 2024
- ✗ Attestations pour rentes éventuelle
- ✗ Indemnités diverses (attestations du chômage, perte de gain maladie, accident, service militaire, etc.)

3. Pour les rentiers AVS/AI:

- ✗ Attestation de la rente AVS/AI pour 2024
- ✗ Attestation pour la rente 2^{ème} pilier ou autres rentes
- ✗ Séjour dans un home (attestation du home)

4. Pour les propriétaires d'immeuble(s):

- ✗ Nouvelle construction en 2023 : formule verte (ou grandeur des pièces en m2) – financement – acte de vente
- ✗ Détail des frais importants de rénovation ou d'entretien d'immeuble(s) en 2024 (avec justificatifs et formule verte)
- ✗ Subventions reçues pour rénovation
- ✗ Locations encaissées en 2024
- ✗ Attestations des dettes hypothécaires au 31.12.2024